

service public et faire des recommandations à ce sujet. 5 avril, le maj.-gén. Ralph B. Gibson, Toronto, Ont.: commissaire sous le régime de la Loi des pénitenciers, 1939. 18 avril, Douglas Sutherland, Sydney, N.-E., juge de la Cour juvénile, Sydney, N.-E.: commissaire en vertu de la partie I de la Loi des enquêtes pour faire enquête sur certaines accusations de partisanerie politique portées contre Thomas Marchand, maître de poste, Louisdale, N.-E. 3 mai, le Dr J. D. Babbit, division de la physique et du génie électrique, Conseil national de recherches, J. R. Mills, division de la chimie, Conseil national de recherches, et J. A. Fournier, chimiste en chef de la division des métaux, ministère des Mines et Ressources: commissaires essayeurs sous le régime de la loi concernant le cours monétaire, c. 40, S.R.C. 1927. 1er août, James Spray, Hawkesbury, N.-E.: commissaire en vertu de la partie I de la loi des enquêtes pour faire enquête sur des accusations de partisanerie politique portées contre Thomas Marchand, maître de poste de Louisdale, district électoral d'Inverness-Richmond, N.-E., à la place de Dougal Sutherland.

Jour d'actions de grâces générales.—Lundi, le 14 oct. 1946, est proclamé "jour d'actions de grâces générales pour remercier le Dieu Tout-Puissant des bienfaits dont le peuple du Canada a été favorisé".

Section 3.—Législation fédérale, 1945

Législation de la sixième session du dix-neuvième Parlement, du 19 mars 1945 au 16 avril 1945

NOTA.—Cette liste classifiée des lois fédérales est un résumé des Statuts. Naturellement, en résumé pareille matière il n'est pas toujours facile de donner toute la portée de la législation. Le lecteur intéressé à une loi quelconque est donc référé aux Statuts eux-mêmes. Ce résumé donne les références appropriées.

Chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finance et Taxation— 1 29 mars	<i>Loi des subsides n° 1, 1945</i> , alloue le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, de \$5,654,976.27 pour les dépenses du service public d'après le nouveau budget supplémentaire de l'année financière 1944-45.
2 16 avril	<i>Loi des subsides n° 2, 1945</i> , alloue le paiement, à même le fonds du revenu consolidé, de \$148,845,000.59 pour les dépenses du service public durant l'année financière 1945-46, soit cinq douzièmes des articles contenus dans les crédits principaux, ainsi que des montants additionnels intérimaires de \$437,749.83, soit un douzième du montant établi à l'annexe A de la loi et de \$862,958.33, soit un sixième du montant établi à l'annexe B de la loi. Autorisation est aussi donnée de prélever, par l'émission et la vente d'obligations du Canada, les sommes requises pour le rachat de certains emprunts ou de certaines obligations.
3 16 avril	<i>Loi sur les crédits de guerre n° 1, 1945</i> , autorise l'affectation, à même le fonds du revenu consolidé, d'une somme n'excédant pas \$2,000,000,000 aux dépenses faites durant l'année financière 1945-46 pour la sécurité, la défense et le bien du Canada. Autorisation est aussi donnée de prélever, par l'émission et la vente d'obligations du Canada, une somme n'excédant pas \$2,000,000,000 selon que nécessaire aux fins de la loi.

Législation de la première session du vingtième Parlement, du 6 sept. 1945 au 18 déc. 1945

Chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finance et Taxation— 1 12 sept.	<i>Loi des subsides n° 3, 1945</i> , alloue le paiement de \$29,769,000.11, à même le fonds du revenu consolidé, pour les dépenses du service public durant l'année financière 1945-46, soit un douzième du montant des crédits principaux.